

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR
DU COMITÉ DE ROLLER HOCKEY
DU 16 SEPTEMBRE 2012 À PLOUFRAGAN

Membres élus présents : Messieurs Le Prizé Bruno, Ginet Alain, Bézier Patrick, Lamarche François,
Page Mathieu et Rompant Jérôme.
Mesdames Ginet Annick et Milliton Anne Sophie.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DES CLUBS
PAR LE COMITÉ DE ROLLER HOCKEY
DU 16 SEPTEMBRE 2012 À PLOUFRAGAN

Clubs représentés : Perros-Guirec C.P.R.P, Lamballe R.C.P.L, Rennes T.A, Saint Armel R.C, Lorient,
Brest P.L.G, Brest P.L.L.

BILAN DE LA SAISON 2011-2012

Championnats jeunesse

Championnat benjamins: Saint Marcel termine 4^{ème} du Championnat de France.

Championnat de Ligue 6: Le découpage s'est montré défavorable à la Bretagne, les Ligues Haute et Basse Normandie complétaient le groupe.

Championnats senior

Championnat de France de Pré National 4: L'équipe du R.E.C. accède au championnat N3.

Championnat de France de National 2: L'équipe du R.E.C. rejoint le Championnat N3.

Championnat de France de National 1 féminin: L'équipe féminine du Rennes Étudiant Club est Vice Championne de France.

Les Pré espoirs

Ils atteignent le niveau des finales.

Les feuilles de matchs

Un manque de suivi des feuilles de matchs est à déplorer engendrant de fait une difficulté à établir les classements. De plus certains arbitres ne sont pas défrayés de leurs prestations.

Le Trophée des Champions

Les clubs semblent se désintéresser de cette compétition pourtant importante.

Les forfaits

Le règlement général du CRH, qui va être soumis aux votes des clubs lors de la prochaine Assemblée Générale, prévoit les sanctions à appliquer aux clubs défaillants. La CSRH veillera à son application.

Arbitrage

Le Président de la CARH signale une nette amélioration du pourcentage de matchs arbitrés par des arbitres officiels, la tendance s'est inversée: plus de la moitié des arbitrages.

L'effort de formation va être poursuivi.

Malheureusement le comportement de certains arbitres sont trop lascifs, tenues non réglementaires et comportements « trop désinvoltes ».

Effectif

Le cap symbolique des 1000 licenciés est franchi : 1005.

Il y a plus de jeunes que de seniors, dont un quart de féminines.

SAISON 2012-2013

Les championnats

Les fiches d'inscription sont à télécharger sur le site du CRH et à renvoyer pour le 29 septembre 2012 à la Maison des Sports de Ploufragan.

Feuille de matchs

Les rapports de matchs sont à envoyer au CRH à l'adresse de la Maison Départementale des Sports de Ploufragan. Il est impératif que deux feuilles soient jointes (la blanche et la rose pour les carnets ou deux blanches pour les informatisées).

La mise à jour des classements et le défraiements des arbitres pourront ainsi être suivis et optimisés.

Mises à jour des sites

Tous les articles doivent être envoyés à la maison des Sports de Ploufragan, une copie doit être transmise au Président du CRH.

Communication

La communication s'avère toujours difficile, beaucoup de mail ne sont pas reçus par leurs destinataires car l'adresse mail est erronée. Il est demandé à chacun de fournir une adresse mail conforme.

Certains courriers pourront être à nouveau transmis par voie postale.

Les Pré espoirs et les espoirs

Les stages auront toujours lieu en veillant à la maîtrise des budgets.

Le CRH prend en charge les déplacements et l'hébergement des sportifs, les frais de nourriture restant à la charge de ces derniers.

L'effectif maximum retenu pour les déplacements est de 12 joueurs de champ, de 2 gardiens, de 2 personnes du staff technique et de 2 accompagnateurs. Les déplacements sont effectués en minibus. Les joueurs convoqués voyagent et vivent ensemble pour la durée totale de la manifestation. Les manifestations commencent au lieu de rendez-vous pour le départ, à cet instant a lieu la prise en charge des sportifs par le staff technique et les accompagnateurs et cessent à l'arrivée au point de retour des minibus, moment où les sportifs sont remis à leurs familles.

Les moments de vie commune, même ceux vécus en dehors des heures de compétition, sont indispensables à la cohésion d'un groupe.

Les personnes désirant suivre les Pré espoirs ne sont pas prises en charge par le CRH. Elles doivent gérer la totalité des impératifs liés à ce déplacement (moyen de transport, hébergement et nourriture...) et en assurer les coûts.

Les stages

Tous les stages sont déclarés auprès de la jeunesse et des sports, ils doivent répondre à des critères stricts d'encadrement et de logement. Le staff technique éditera une fiche type et permanente de déclaration.

La mise en place d'un stage d'été est à l'étude.

Les compétitions

Aucune déclaration auprès de la jeunesse et des sports n'est nécessaire, une dérogation étant octroyée par cette administration.

Mixité

La mixité est de mise dans toutes les catégories.

A partir de pré national 4, pour la phase nationale, un tiers des matchs devront être effectués dans une équipe féminine. Ce nombre de matchs est calculé à la fin de la saison.

Règlement CRH

Le projet de règlement du CRH a été affiné suite à la dernière Assemblée Générale 2012 du Mans. Dès son acceptation par le CRH il sera transmis aux clubs pour approbation.

Ce règlement sera proposé aux suffrages des clubs lors de la prochaine Assemblée Générale du C.R.H.

Arbitrage

Les clubs doivent signaler à la CARH la présence, dans leurs effectifs, des arbitres ayant été formés en dehors de la Bretagne ou arrivant d'une région dépendant d'un autre Comité de Roller Hockey.

Le fait d'être recensé par la CARH permet un suivi de l'arbitre et d'être identifié pour le paiement des défraiements d'arbitrage.

Formations

Arbitrage

Les formations vont se poursuivre pour les deux premiers niveaux.

Les remises à niveau ne concernent que le degré 2. Le degré 1 passe obligatoirement le degré 2. Cette remise à niveau est gratuite. Tout manquement sera sanctionné par une retenue de la licence arbitrale, obligeant l'arbitre à refaire une formation complète (payante).

Les remises à niveau se déroulent postérieurement au week-end des assises nationales des arbitres degré 4 et degré 5.

La formation des arbitres degré 3 est nationale. Les postulants doivent être diplômés degré 2 depuis au moins 2 ans et avoir 18 ans. Ces arbitres sont astreints aux mêmes conditions que les arbitres nationaux (participation aux assises nationales).

Officiels de table de marque

Cette formation passe sous le contrôle de la CARH.